

CIRCULER AUTREMENT

6,00 €

LE JOURNAL DES ADHÉRENTS ET DONATEURS DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE – AVRIL / JUIN 2018



Éditorial

Stéphane Daeschner
Président de l'association
Prévention Routière

La prévention, c'est l'affaire de tous, au plus près du risque et tout le temps. Ce postulat est pour notre association plus qu'un credo. C'est une conviction qui aujourd'hui trouve son expression dans une nouvelle initiative : le label Ville prudente. En effet, à partir de l'automne prochain, devraient fleurir dans l'Hexagone des panneaux d'entrée de ville ou de village portant fièrement ce qualificatif de prudent. Cette initiative vise à valoriser les communes agissant pour juguler l'accidentalité routière, et à installer auprès de tous, la petite musique de la prévention. Cette petite musique qui rappelle à chacun d'entre nous qu'il convient de faire attention pour soi-même et pour les autres a vocation à devenir un refrain populaire et universel entonné chaque jour par les habitants de la commune labellisée, mais aussi tous ceux qui ne font que la traverser. En saluant les initiatives telles que les zones 30, les aménagements ; les actions menées auprès des piétons ou des cyclistes et en incitant les communes à suivre les statistiques de l'accidentalité, nous sommes convaincus de pouvoir créer un élan positif et national pour faire baisser durablement et efficacement le nombre de tués et de blessés sur la route. Enfin !



LE LABEL VILLE PRUDENTE, SUR UN PANNEAU BIEN EN VUE

C'est en entrée de ville ou de village, que les communes peuvent, d'emblée, afficher leur engagement pour la prévention des risques routiers. Et c'est peut-être grâce à vous.

Et si, à l'entrée de votre commune, un panneau « Ville Prudente » ou « Village Prudent » accueillait les habitants ou les visiteurs de passage ? Qu'à cela ne tienne ! Suggérez à votre conseil municipal de postuler au label Ville Prudente que l'association Prévention Routière a lancé en novembre dernier au Salon des Maires et des Collectivités Locales. L'objectif : valoriser les

communes qui agissent en faveur de la prévention et de la sécurité routières.

Un cadre de vie plus sûr

« L'amélioration de la sécurité routière des citoyens français se joue aussi au niveau local », explique Anne Lavaud, notre déléguée générale. « C'est

L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE
EST RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE
www.preventionroutiere.asso.fr

FICHE PRÉVENTION

TROIS ESPACES DE CIRCULATION APAISÉE ...

Ils sont conçus pour que tous les usagers puissent, en zone urbaine, partager sans friction l'espace de circulation. Pas seulement aux abords des écoles, dans les rues commerçantes ou les zones touristiques.

1 Dans **une aire piétonne**, le piéton est roi ! Les usagers motorisés y sont tolérés, à titre exceptionnel (riverains, livraison, transport public...), à condition de circuler au pas.

2 Dans **une zone 30**, la vitesse est limitée à 30 km/h. Il s'agit de rues « traditionnelles », avec des trottoirs plutôt larges, où la faible vitesse facilite et sécurise les déplacements à pied et à vélo.

3 **La zone de rencontre** est un espace de mixité des trafics, où la priorité est cédée aux usagers les plus vulnérables et les plus lents, les piétons. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. C'est un aménagement pour les rues résidentielles, les quartiers historiques ou les zones d'échanges (places, parvis...).

pourquoi, l'association récompensera avec le label Ville Prudente les collectivités qui s'engagent pour assurer un cadre de vie plus sûr à leurs habitants. » Et ce, sur un tout autre modèle que celui du concours des Echarpes d'Or qui, presque trentenaire, s'est achevé en décembre dernier.

Pour postuler au label, rien de plus simple ! Il suffit à la commune de se rendre sur le site www.villeprudente.fr et de choisir l'onglet « Je participe ». D'ici la date butoir du 30 avril prochain, la collectivité locale doit valider sa candidature en remplissant le questionnaire qui atteste de son implication et s'acquitter des frais d'inscription (70€).

Nos bénévoles sur le terrain

Les bénévoles qui auront été retenus pour participer à cette action spéciale « label », suivront une formation réalisée par nos soins, pour mener, en binôme et en présence d'un représentant de l' élu local, la visite sur le terrain. Un déplacement qui se fera entre avril et septembre, destiné à évaluer selon un « protocole » et une grille d'évaluation, la légitimité de la candidature de la commune. Et surtout à définir l'un des cinq niveaux de labellisation (de 1 à 5) auquel elle peut prétendre.

Impliquer les élus

Aménagements pour réduire la vitesse dans des zones à risques, pour sécuriser les déplacements à pied ou à vélo, sensibilisation des citoyens, éducation routière des enfants et des jeunes... Les actions susceptibles d'être récompensées au titre du label Ville Prudente qui sera remis lors d'une cérémonie en novembre prochain sont multiples. Et mieux



qu'un trophée, aussi prestigieux soit-il, c'est un panneau apposé à l'entrée de la ville ou du village qui témoignera de l'implication des élus pour la qualité de vie de leurs concitoyens.

L'association Prévention Routière a aussi prévu d'aider les élus locaux, ceux des communes ayant obtenu leur label en 2018, désireuses de postuler au niveau de labellisation supérieur dans 3 ans comme ceux des communes malchanceuses qui se réinscriront. Tous trouveront sur le site www.villeprudente.fr, dans l'espace réservé aux candidats, toute une série d'informations destinées à peaufiner leur future candidature, et donc à mettre en oeuvre des actions préventives : des fiches pratiques, des actualités sur le risque routier et un outil statistique inédit fournissant des données précises sur l'accidentalité routière locale, y compris le coût pour leur collectivité. Etes-vous prêt à encourager vos élus à s'impliquer en faveur de la prévention ?

69 %



des piétons tués dans la circulation subissent leur accident mortel en agglomération.

37 MILLIARDS



c'est, en euros, le **coût annuel de l'insécurité routière** en France, soit 1,5 point de PIB.

2 sur 3



deux personnes vulnérables* sur trois sont tuées en agglomération.



*C'est-à-dire à pied, à vélo ou à deux-roues motorisés.



VALERIE FRIEDMANN

PORTRAIT

MISSION : SAUVER DES VIES

En Haute-Corse, un terrible accident de la route est à l'origine de l'engagement de Valérie Friedmann, déléguée départementale bénévole.

C'est le 10 juillet 2016 que la vie de Valérie Friedmann bascule. Son téléphone sonne. Il est 5h38. Effondré, son fils de 20 ans lui annonce, juste avant que les gendarmes ne le placent en garde à vue, qu'il vient d'avoir un accident et, surtout, que l'une de ses deux jeunes passagères est décédée... « *Je n'étais pas dans mon corps* », se souvient Valérie Friedmann qui témoignait en décembre dernier dans l'émission *Ça commence aujourd'hui* sur France 2. « *Pour moi qui suis maman de trois enfants, c'est une tragédie... Il n'y a même pas de mot...* »

Epauler son fils, affronter la détresse des proches de la jeune fille qui a perdu la vie... Dans l'attente du jugement prévu dans les prochains mois, pas question de se laisser submerger par l'émotion, aussi

profonde soit elle. Il y a tant à faire. En particulier, « *essayer de sauver des vies* ».

Sans hésiter, Valérie Friedmann a accepté de prendre il y a quelques mois la tête du comité de l'association Prévention Routière en Haute-Corse. Bien décidée à mettre en œuvre tous les projets qui se bousculent et pour lesquels « *on a besoin de bénévoles* », confie-t-elle. Elle bat le rappel dans son entourage, auprès de ses proches, ses amis ou de simples connaissances ; elle lance un appel dans la presse locale... Résultat : elle est aujourd'hui entourée d'une dizaine de bénévoles, enthousiastes, qui l'aident à intervenir notamment en entreprise et dans les établissements scolaires... Partout où il importe de rappeler comment se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité.



L'ASSOCIATION
EN ACTION

«LE MEDECIN ET SON PATIENT CONDUCTEUR»



Afin de mieux informer les médecins des risques de certaines pathologies et de l'effet de certains traitements médicamenteux sur la conduite, l'association Prévention Routière et la MASCF* ont produit un guide à destination des professionnels de santé.

Pour remplir pleinement son rôle d'acteur de prévention, le médecin doit être plus familier avec certains aspects réglementaires touchant à l'aptitude à la conduite. Il doit pouvoir informer son patient sur les risques pour la conduite liés à sa pathologie ou aux traitements mis en œuvre. Si peu d'affections entraînent une véritable inaptitude temporaire ou définitive à la conduite, de nombreuses pathologies nécessitent des conseils et une prise en charge adaptée. Ce guide intitulé « *Le médecin et son patient conducteur* » a

* Mutuelle d'assurance des professionnels de la santé

pour vocation de faciliter le dialogue entre le médecin et son patient, en lui apportant des informations pratiques (point sur la réglementation, recommandation sur la pratique à suivre). Ce guide a été réalisé grâce à l'implication bénévole du Comité médical de l'association. Les pathologies sont regroupées en grandes catégories (pathologies cardio-vasculaires, troubles du sommeil, altérations visuelles, etc.). Il sera prochainement disponible sur les sites web des deux partenaires.

PRÈS DE CHEZ VOUS

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES DES VIEILLES CHARRUES

FINISTÈRE

Après avoir animé des stands de prévention et veillé sur les festivaliers de l'édition 2017 des « Vieilles Charrues », notre équipe était présente lors du traditionnel repas des bénévoles du festival qui s'est tenu le samedi 20 janvier 2018 à Carhaix. Ce sont plus de 1 500 bénévoles des « Vieilles Charrues » qui ont été sensibilisés aux dangers liés à la conduite sous l'emprise d'alcool. Le rendez-vous est pris pour l'édition 2018 !



NOS BÉNÉVOLES AU SALON DE L'AGRICULTURE

ILE-DE-FRANCE



Le mardi 27 février 2018, notre association par l'intermédiaire de son Comité de Côte-d'Or et avec l'appui de la région Ile-de-France Ouest était présente au salon de l'agriculture pour animer le stand de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) de Bourgogne-Franche-

Comté et sensibiliser les visiteurs aux risques routiers. Cette présence vient renforcer un fort partenariat avec la MSA autour de la formation « *Conduite Senior, Restez Mobiles* » en Côte-d'Or qui a progressivement été étendue aux départements de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Yonne.



